

Circuit de Loire-Atlantique à Fay de Bretagne

PROTOCOLE SANITAIRE COVID - 19

A compter du 01/09/2021

Le protocole sanitaire du Circuit établi afin d'éviter les risques de contamination par le virus Covid-19, et préserver ainsi la santé des Organisateurs, leur personnel, leurs membres et leurs participants, ainsi que de nos Responsables de Pistes, est mis à jour à la suite des dernières mesures gouvernementales entrant en vigueur à compter du 01/09/2021, et notamment le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021.

Nous remercions chacun et chacune de bien vouloir respecter et faire respecter ces règles jusqu'à nouvel ordre.

En cas de présence ou de suspicion d'un cas de contamination dans l'enceinte du Circuit, il sera immédiatement mis fin à la journée de roulage.

Mesures sanitaires et modalités d'utilisation du Circuit à compter du 01/09/2021

- **Le pass sanitaire est obligatoire pour tous, dès la première personne accueillie dans l'enceinte du Circuit, y compris les salariés/bénévoles, et ce pour l'ensemble des activités des sports mécaniques.**

Les mineurs sont exemptés de présenter un pass sanitaire valide jusqu'au 30 septembre 2021 inclus.

Le contrôle des pass est assuré dès le portail d'entrée par l'Organisateur, et sous sa seule responsabilité. Pour cela, il convient de télécharger l'application "TousAntiCovid-Vérif" sur les téléphones mobiles des personnes dédiées à l'accueil des participants.

- **Assurer un contrôle et une traçabilité des entrées sur le Circuit :** tenir à jour une liste papier ou informatique des personnes présentes sur le site, ou au moyen de l'application "TousAntiCovid-Signal" (cahier de rappel numérique), afin de pouvoir la fournir au Gestionnaire du Circuit à tout instant
- **Respect des gestes barrières, et notamment :**
 - ✓ **Port du masque obligatoire pour se déplacer à l'intérieur des bâtiments :** salle de réunion, bureau de piste, infirmerie, sanitaires et boxes
 - ✓ **Port du masque obligatoire dans les files d'attente**
- **Mise à disposition de la salle de réunion :**
 - ✓ l'Organisateur met à disposition du gel hydroalcoolique pour un lavage des mains obligatoire à l'entrée de la salle
 - ✓ l'Organisateur met à disposition des masques
 - ✓ laisser les portes ouvertes pour limiter le contact des mains avec les surfaces
 - ✓ aérer la salle au minimum toutes les 3 heures pendant 15 mn minimum

- ✓ si plusieurs sessions de formation par jour : l'Organisateur se charge de nettoyer les points de contact sur les tables et chaises entre 2 sessions de formation
- ✓ si les stagiaires sont les mêmes lors des différentes sessions au cours de la même journée, leur imposer de conserver la même place toute la journée
- **Utilisation de la salle de réunion comme vestiaire pour les publics prioritaires** (sportifs de haut niveau, les sportifs professionnels, publics en formation professionnelle, personnes en situation de handicap et celles bénéficiant d'une prescription d'activité physique)
- **Mise à disposition des douches**
- **Fin de la limitation du nombre de participants mais respect de la distanciation**
- **En cas de changement de météo et notamment de fortes pluies**, afin d'éviter tout regroupement de personnes de façon désordonnée et concentrée dans les endroits clos (boxes, salle de réunion, auvents), **il est demandé à l'Organisateur de prévoir des moyens de replis adaptés (installation d'abris, type barnum, tente pliante...), au-delà d'un effectif total de 50 personnes présentes sur le site**

Rappel des gestes barrières à respecter scrupuleusement par tous

- **porter un masque**
- **se laver les mains régulièrement et/ou utiliser du gel hydroalcoolique**
- **respecter une distanciation physique de 2 m minimum**
- **ne pas s'échanger de matériel entre participants**

Annexes

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 09/08/2021